
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 JUIN 2008 À 10 H À L'HÔTEL DE VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :

Le maire	Charles Huot
Les conseillers(ères)	Gil Bennett
	Susan de Schulthess
	Michel Léger
	Bruce Perron
	Mark Uchwat
Le directeur général	Michel Trudel
Le secrétaire-trésorier	Robert Mearns

Résolution (08-50) : Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par le conseiller Léger, et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

On procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 10 mai 2008.

Résolution (08-51) : Il est proposé par le conseiller Bennett, appuyé par le conseiller Uchwat, et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 mai 2008 soit adopté tel que lu.

Période de questions

T. Larder a exigé des éclaircissements quant à la méthode de répartition des sièges au Conseil municipal de la ville de Barkmere. Les sièges ne sont pas assignés en fonction des districts.

Urbanisme/Inspecteur en bâtiments/Opérations forestières

1. Le chef des installations publiques dépose son rapport pour la période s'échelonnant du 11 mai au 13 juin 2008.
2. Avis de mutation : Rien à signaler pour le moment.
3. L'inspecteur en bâtiments dépose son rapport d'activité pour le mois de mai 2008.
 - Permis : Voir liste ci-jointe
 - Divers aspects relatifs au processus de publication d'un constat d'infraction ont été débattus.
4. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU) :
 - La dernière rencontre a eu lieu le 13 juin 2008.
 - Une recommandation visant à assurer la concordance avec le nouveau règlement de la MRC des Laurentides portant sur la protection des berges sera soumise en juillet 2008.
 - Une recommandation relative à l'installation d'équipements septiques dans des cabines-couchettes est en préparation.
 - L'actualisation du zonage du débarcadère principal est en préparation.
5. Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE) :
 - La prochaine rencontre aura lieu le 14 juillet 2008.
 - Une recommandation concernant la plantation de végétaux à l'intérieur de la zone de protection des berges sera précisée en collaboration avec Caroline Aubertin qui apportera son soutien en matière d'urbanisme.

- Les arbres offerts pour la restauration des berges ont été entièrement distribués. Divers correctifs seront apportés pour tirer le meilleur parti des distributions à venir.

- Au cours de la saison estivale 2008, l'APLE organisera une vente de plantes afin de soutenir la restauration des berges.

6. Aux termes de la décision du Conseil d'aller de l'avant avec un plan visant à régler l'aménagement de nouveaux chemins d'accès (se référer au plan B figurant au procès-verbal du mois d'avril 2008), le plan d'action suivant sera adopté. Un gel sera imposé à l'égard de l'aménagement de nouveaux chemins d'accès. Les citoyens seront informés des développements. Des discussions auront lieu avec la MRC des Laurentides, le conseiller juridique et le personnel des services d'urbanismes en accord avec l'élaboration d'une proposition visant à modifier le plan d'urbanisme de la ville de Barkmere. Le plan d'action devrait se prolonger jusqu'à l'été 2009. La démarche sera expliquée lors d'une rencontre publique qui se tiendra le 14 juin 2008. Les détails seront dévoilés lors d'une séance d'information publique qui se déroulera le 5 juillet 2008 (se référer au point vii ci-dessous). Ce projet a été mis en branle dans la foulée des actions décrites ci-dessous :

(i) Avis de motion: Le conseiller Léger a déposé un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance du Conseil municipal ou qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, sera adopté un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire N° 171 » dans le but d'interdire l'utilisation du sol à des fins de rues privées, d'interdire les demandes d'opérations cadastrales visant à créer des rues privées et d'interdire l'aménagement d'un accès véhiculaire dans certains cas et conditions.

(ii) Projet de règlement N° 170 visant la modification du plan d'urbanisme relativement au contrôle des routes privées et des accès véhiculaires :

- Le conseiller Léger a procédé à la lecture du projet de règlement projeté.

- Résolution (08-52): Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par la conseillère de Schulthess, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement N° 170 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Barkmere, adopté le 10 décembre 1988 (règlements N°s 89, 90, 91 et 92).

(iii) Avis de motion: Le conseiller Léger a déposé un avis de motion annonçant que le Conseil municipal procédera à l'adoption du règlement N° 172 intitulé « Règlement modifiant le règlement interne N° 92 relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » afin de modifier le sens attribué à l'expression « accès véhiculaire ».

(iv) Avis de motion: Le conseiller Léger a déposé un avis de motion annonçant que le Conseil municipal procédera à l'adoption du règlement N° 173 intitulé « Règlement modifiant le règlement N° 90 relatif au lotissement » dans le but d'interdire l'utilisation du sol à des fins de rues privées, d'interdire les demandes d'opérations cadastrales visant à créer des rues privées et d'interdire l'aménagement d'un accès véhiculaire dans certains cas et conditions.

(v) Projet de règlement N° 172 :

- Le conseiller Léger a procédé à la lecture du projet de règlement.

- Résolution (08-53) : Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par le conseiller Bennett, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement N° 172 intitulé « Règlement modifiant le règlement interne N° 92 relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » afin de modifier le sens attribué à l'expression « accès véhiculaire ».

(vi) Projet de règlement N° 173 :

- Le conseiller Léger a procédé à la lecture du projet de règlement.

- Résolution (08-54) : Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par le conseiller Perron, et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le projet de règlement N° 173 intitulé « Règlement modifiant le règlement N° 90 relatif au lotissement » dans le but d'interdire l'utilisation du sol à des fins de rues privées, d'interdire les demandes d'opérations cadastrales visant à créer des

rues privées et d'interdire l'aménagement d'un accès véhiculaire dans certains cas et conditions.

(vii) Aux personnes intéressées par un projet de règlement visant à modifier le plan d'urbanisme de la ville de Barkmere et les règlements de concordance modifiant le règlement interne et relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le règlement de lotissement de la ville de Barkmere.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 juin 2008, le Conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :
 - a) Projet de règlement N° 170 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Barkmere;
 - b) Projet de règlement N° 172 modifiant le règlement interne N° 92 relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
 - c) Projet de règlement N° 173 modifiant le règlement N° 90 relatif au lotissement.
2. Une consultation publique aura lieu le samedi 5 juillet 2008, à 11 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 182, chemin de Barkmere. L'objet de l'assemblée sera d'entendre les personnes et les organismes souhaitant s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, l'un des conseillers de la Ville, en l'occurrence M. Michel Léger, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption;
3. Les projets de règlement modifiant le règlement interne N° 92 relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le règlement de lotissement, s'appliquent à l'ensemble du territoire et ne renferment aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
4. Les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville, situé au 182, chemin de Barkmere, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, du lundi au vendredi;

Résumé du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Barkmere :

Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme vise à répondre à certaines problématiques d'aménagement et à se pencher sur les grandes orientations en matière d'aménagement et d'infrastructures.

Ces modifications ont pour effet d'énoncer clairement, à travers le plan d'urbanisme, la volonté municipale d'interdire l'aménagement et l'utilisation de rues privées de même que les accès véhiculaires (dans certaines conditions). Cette modification s'inscrit dans la foulée des préoccupations d'aménagement et de préservation du milieu naturel de la ville de Barkmere.

7. K. Nymark a demandé au CCU la permission d'utiliser une route, illégalement aménagée à l'origine, pour la réalisation de travaux de construction. Le conseiller Léger a signalé qu'il serait illogique qu'une route aménagée sans permis puisse être utilisée pour réaliser des travaux de construction. La permission n'a donc pas été accordée à K. Nymark.
8. Une demande a été présentée au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNF) par L. Bérard pour l'aménagement d'un accès véhiculaire dans le secteur de *Silver Bay*.
9. Demande de fermeture d'un chemin forestier présentée au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNF) :
 - La demande a été transmise au ministre Béchard. Une copie de ladite demande a également été transmise au directeur général, M. Léonard, et à M. Ménard (se référer à la résolution 08-35).
 - Rien à signaler pour le moment.
10. L'adoption du règlement N° 174 visant à modifier le règlement N° 145 a été reportée à la séance courante du Conseil municipal du 12 juillet 2008.
11. Résolution (08-55) : Il est proposé par la conseillère de Schulthess, appuyée par le conseiller Uchwat, et il est résolu :

QUE la ville de Barkmere octroie à la firme Murray, Patenaude, Maltais de la région de Mont-Tremblant un contrat en vue de compléter les documents d'arpentage nécessaires à la demande portant sur les droits restants de la municipalité eu égard à l'utilisation de l'eau dans le secteur du débarcadère principal.

Affaires juridiques

Des progrès sont constatés en ce qui concerne les travaux de construction réalisés sur les chemins privés (résolution 08-36).

Affaires du Village

Coop Santé Arundel :

- Le directeur général a présenté les grandes lignes du projet.
- Pour les procédures de demande, il est nécessaire de communiquer avec le directeur général de la ville de Barkmere.

MRC et affaires gouvernementales

1. Rapport de la MRC :

- Aucune rencontre à signaler.
- Réception d'un avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement N° 227-2008 de la MRC des Laurentides portant sur l'installation d'équipements de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la municipalité de Mont-Tremblant.

2. Pacte de la ruralité 2008 : Le projet progresse.

Sécurité publique/Protection civile

1. Service d'incendie :

- Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 10 juin 2008.
- Une facture d'une somme de 602 \$ a été reçue de la municipalité d'Huberdeau en lien avec une fausse alarme d'incendie. Celle-ci sera acquittée, et les procédures d'évaluation seront abordées lors de la prochaine séance courante du Conseil municipal.
- Il est rappelé aux citoyens que le service ambulancier 911 n'aura pas accès au lac. La composante transport d'urgence sur le lac sera donc assurée par une équipe de premiers répondants devant être mise sur pied par notre service d'incendie. Ce service n'est pas encore opérationnel.

2. Travaux de démolition au 2, ch. des Jésuites :

- Un permis de démolition a été délivré.
- Des discussions se poursuivent entre l'entrepreneur et le directeur général pour établir quelle méthode sera retenue pour effectuer les travaux.

3. Le Conseil municipal a rappelé aux citoyens l'importance de signaler à la Sûreté du Québec (SQ) tout crime perpétré sur le territoire de la municipalité de Barkmere.

Communications/Technologie/Bulletin

Le service de téléphonie cellulaire a été modernisé. Le service Internet haute vitesse est désormais accessible par le biais du réseau.

Aménagement du débarcadère

Plusieurs emplacements sont disponibles pour la location au quai municipal. Toute personne intéressée doit communiquer avec le directeur général.

Parcs/Enseignes

Les panneaux de signalisation annonçant les voies réservées aux véhicules du service d'incendie

seront installés sous peu dans le secteur du débarcadère principal.

Mesures sanitaires

1. Un conteneur pour la disposition des ordures ménagères de grande dimension sera installé au principal débarcadère pour la durée de la saison estivale 2008.
2. Un conteneur pour la disposition des ordures ménagères de grande dimension sera également installé au dépôt à ordures du chemin Duncan au cours des deux premières semaines du mois de mai 2008 (la période a été changée pour le mois de juin 2008) et des deux premières semaines des mois de juillet et de septembre 2008.
3. Il est rappelé aux citoyens qu'il est interdit d'utiliser ces conteneurs pour disposer de matériaux de construction, de pneus ou de matériaux dangereux.
4. Le premier samedi de chaque mois, entre 9 h et 12 h, la municipalité de Montcalm offre également un service de récupération de matériaux dangereux (les matériaux en question doivent être déposés derrière le poste d'incendie / édifice de la bibliothèque Weir).

Navigation/Bouées

Le conseiller Bennett a présenté un avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement N° 162 intitulé « Gestion du débarcadère municipal » et portant sur la dimension (longueur) des embarcations autorisées à naviguer sur le lac.

Finances/Budget/Vérification/Évaluation

1. Résolution (08-56) : Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par la conseillère de Shulthess, et il est résolu que les comptes ci-dessous soient payés : Adopté.

0806-1	Yvon Dion	Salaire – Chef des instal. pub.	942,38
0806-2	Robert A. C. Mearns	Salaire – Secrétaire-trésorier	1 472,47
0806-3	Bell Canada	Téléphone - Hôtel de ville	127,57
0806-4	Bell Canada	Téléphone – Service d'incendie	79,57
0806-5	Claude Hamel	Services - Traduction	1 444,19
0806-6	Hydro-Québec	Éclairage de la rue	325,70
0806-7	Hydro-Québec	Électricité – H de v./Garage	87,14
0806-8	Yvon Dion	Dépenses - Chef des instal. pub.	368,50
0806-9	Robert A. C. Mearns	Dépenses – Secrétaire-trésorier	725,00
0806-10	Robert A. C. Mearns	Équipement	50,00
0806-11	Bell Mobilité	Dépenses - Sécurité (pagette)	69,79
0806-12	Municipalité de Montcalm	Contrat - Chemin Duncan	3 842,78
0806-13	Municipalité de Montcalm	Dépenses - Service d'incendie	230,97
0806-14	Robert A. C. Mearns	Petite caisse – Sec.-trésorier	118,35
0806-15	Min. des Finances	Sûreté du Québec (1 ^{er} vers.)	29 293,00
0806-16	Bélanger Sauvé	Honoraires prof. - Conseil. jur.	1 107,02
0806-17	Shoprbc	Dép. édifice - Logiciel	237,30
0806-18	Mélanie St-Germain	Préparation du <i>Bulletin</i>	125,00
0806-19	Robert A. C. Mearns	Bulletin - Mise à la post./Impres.	850,47
0806-20	Yvon Dion	Petite caisse – Chef instal. pub.	98,24
0806-21	Luc Légaré Inc.	Serv. d'urbanisme au 31-03-08	259,61
0806-22	Municipalité Huberdeau	Fausse alarme - Incendie	604,00
0806-23	Elsie Miller Estate	Loc. abris - Bât. sécurité	800,00

0806-24	Elsie Miller Estate	H. de v./Débarc./Sécurité	163,67
0806-25	Caroline Aubertin	Services d'urbanisme	2 550,00
0806-26	Michel Trudel	Contrat - Dir. gén./Insp. en bât.	4 839,51
0806-27	Michel Trudel	Dép. édif. – Dir. gén./Insp. bât.	521,81
0806-28	Iona Miller Dion	Salaire - Gardien (01-05/05-01)	1 039,75
0806-29	Rec. gén. du Canada	Déd. à la source - Canada	304,74
0806-30	Min. du Revenu du Québec	Déd. à la source - Québec	696,74
0806-31	Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	153,74
0806-32	Min. des Finances	Sécurité du barrage	966,00
0806-33	Donna Florence	Dépenses - Édifice municipal	55,14
0806-34	Signo Tech Inc.	Achat d'enseignes	126,21
0806-35	Matériaux R. Mclaughlin Inc.	Trav. publics - Débarcadère	1 557,78
0806-36	J. V. Maintenance Inc.	Bail - Quai flottant (75%)	7 703,80

2. Résolution (08-57) :

ATTENDU QUE les procédures comptables municipales ont été modifiées par le gouvernement du Québec en date du 1^{er} janvier 2007;

ATTENDU QUE la firme de vérification comptable PSB Boisjoli, laquelle a été engagée par la ville de Barkmere pour procéder à la vérification des états financiers pour l'exercice 2007, a fait état d'une augmentation de la charge de travail rendue nécessaire par suite de l'entrée en vigueur des nouvelles procédures;

Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par le conseiller Léger, et il est résolu :

QUE la ville de Barkmere accepte de verser une cotisation additionnelle, laquelle ne pourra excéder 5 000 \$.

Installations publiques/Voie

1. Travaux réalisés dans le cadre du programme de subvention pour la réfection des chemins en 2007-2008 : Le projet est complété.
2. Inspection du barrage :
 - L'évaluation de la sécurité du barrage est prévue pour le mois de juillet 2008. Il en coûtera environ 22 000 \$ pour réaliser l'évaluation. Ce montant exclut toute réparation pouvant s'avérer nécessaire. Ces frais seront financés à l'aide d'un prélèvement exceptionnel pour l'évaluation de la sécurité du barrage qui sera porté au compte de taxes pour l'exercice 2008.
 - Une facture de 966 \$ a été reçue en lien avec l'enregistrement du barrage pour l'année 2008.
3. Réfections demandées sur le chemin Barkmere : Le calendrier des travaux demeure inchangé.
4. Les travaux de réfection du pont de chemin Barkmere sont prévus entre le 31 juillet et le 31 août 2008.

Levée de l'assemblée et tenue de la prochaine assemblée

La prochaine séance courante de l'assemblée du Conseil municipal aura lieu le samedi 12 juillet 2008 à 10 h à l'hôtel de ville de Barkmere (Québec). Une réunion à huis clos se tiendra à 8 h.

Le conseiller Uchwat propose la levée de l'assemblée.

Approuvé par :

Certifié par :

Permis et Certificats 2008 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Type	LDE	Property	Description
	Year	Cat	Num				
20-mai-08	2008	01	006	Construction	1632	Dorothy Abbot	Nouveau système septique
20-mai-08	2008	01	007	Construction	1450	Pierre Gélinas	Refaire la surface de son q
23-mai-08	2008	01	008	Construction	6766	Michael David French	Nouveau quais
23-mai-08	2008	01	009	Construction	2346	Robin de Schulthess	Réparer le quais existant
24-mai-08	2008	01	010	Construction	2740	Robin de Schulthess	Réparer le quais existant
24-mai-08	2008	01	011	Construction	6290	Pierre Trempe	Nouveau cabanon
29-avr-08	2008	01	012	Construction	L 702	K. Lamoureux/ C. Huot	Extension du permis Boath
31-mai-08		01	013	Construction	L 702	K. Lamoureux/ C. Huot	Nouveau quais de remplacement
	2008						
03-juin-08		01	014	Construction	n/a	Pierre Miller / L. Barnes	Construction neuve résiden
	2008						principale
03-juin-08		01	015	Construction	5966	Alan et shari Brown	Reconstruction du boathou
	2008						
07-juin-08		01	016	Construction		Jason Gillette	Réparation fondation et nouveau balcon
	2008				3165		
	2008	01	017	Construction			
	2008	01	018	Construction			
	2008	01	019	Construction			
	2008	01	020	Construction			
	2008	01	021	Construction			

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type	LDE	Property	Description
	Year	Category	Number				
30-mai-08		04	003	Certificat	4146	Huguette Rioux	abatage d'arbres (13)
	2008						
		04	004	Certificat	4398	Lucie Poliquin/p. Perron	abatage d'arbres (3)
07-juin-08	2008						